

## **DÉCLARATION POLITIQUE COMMUNE SUR LES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE CANADA**

Conscients des liens historiques, traditionnels, culturels et de parenté qui nous unissent, ainsi que de nos valeurs communes, nous, l'Union européenne et le Canada, convenons de renforcer encore notre coopération en vue d'atteindre des objectifs communs, et ce sur la base de principes profondément respectés et partagés. Cette entreprise commune revêt une signification particulière eu égard aux relations commerciales qui caractérisent la région transatlantique depuis l'époque de la découverte, ainsi qu'à un attachement à la sécurité commune et aux valeurs démocratiques qui ont conduit les Européens et les Canadiens à s'allier dans la défense de la liberté et de la démocratie en Europe et ailleurs. Le profond attachement que nous portons à la démocratie et à l'État de droit, notre engagement commun dans la protection des droits de l'homme et notre action en faveur des économies de marché ainsi que l'accord-cadre de 1976 et la déclaration de 1990 sur les relations CE-Canada, tous ces éléments confèrent un sens particulier aux actions que nous entreprendrons en commun. Dans ce contexte, nous pourrons nous associer tous les participants intéressés, y compris les provinces canadiennes et les autres entités sous-nationales dans leurs domaines de compétence respectifs, au développement des contacts transatlantiques et à la mise en oeuvre du plan d'action commun.

La communauté transatlantique jouit d'une longue tradition en matière de coopération dans les domaines de la sécurité et de la défense internationales. Eu égard au nouveau contexte de sécurité qui règne sur le continent européen, nous nous sommes engagés à construire une architecture européenne de sécurité où l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, l'Union européenne, l'Union de l'Europe occidentale, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Europe ont des rôles à jouer qui sont complémentaires et se renforcent mutuellement.